

§ III

Le Tableau des Titulaires a été imprimé, d'abord sur une grande feuille, dont un exemplaire encadré devra être affiché dans la sacristie des églises paroissiales du diocèse, ensuite sous la forme d'une brochure, dont un exemplaire sera conservé dans les archives de chaque paroisse.

De plus, les diverses églises, (à l'exception de celles dont le titulaire est double de 1re classe avec octave dans le bréviaire ou dans le supplément provincial), ont besoin chaque année d'un supplément à l'Ordo commun ; ce travail pourrait servir de matière à une discussion intéressante et utile entre les prêtres du voisinage ; et, en tout cas, il doit être révisé par une personne bien compétente en ces sortes de questions.

NOTA. — On trouvera à l'archevêché des exemplaires de la feuille (25 cents), et de la brochure (25 cents).

LE MOIS DE MARIE



EST à Rome, au centre même de l'Eglise, qu'un Père Jésuite, nommé le Père Lalomia, a eu l'heureuse inspiration d'établir le Mois de Marie pour les enfants et les jeunes gens de la Congrégation de la Sainte-Vierge. C'était au milieu du siècle dernier, il y a un peu plus de cent ans. De Rome, cette excellente dévotion se répandit promptement dans le monde entier. En l'année 1815, le saint pape Pie VII l'approuva solennellement.

Pour encourager les fidèles à faire le Mois de Marie, Pie VII accorda à tous ceux qui honoreront particulièrement la Sainte Vierge pendant ce mois, trois cent jours d'indulgences. Il accorda, en outre, indulgence plénière à ceux qui communieraient pieusement, au moins une fois, en l'honneur de la Sainte Vierge, dans le courant du mois. On peut garder ces indulgences pour soi ou bien les appliquer aux pauvres âmes du purgatoire.

C'est surtout depuis trente ou quarante ans que le mois de Marie a été fêté avec le plus de zèle et d'entrain. Aujourd'hui il n'y a pas un pays au monde où les fidèles ne célèbrent avec amour le mois de la bonne Vierge.

N'est-il pas bien consolant de prendre sa part à cet immense